

## INVITATION CONFÉRENCE DE PRESSE

### Michel CADOT,

Président du conseil d'administration  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Préfet coordonnateur du bassin  
Seine-Normandie,

Préfet de la région d'Île-de-France,

Préfet de Paris,

### François SAUVADET,

Ancien ministre,

Président du comité de bassin  
Seine-Normandie,

Président du conseil départemental  
de la Côte-d'Or,

### Patricia BLANC,

Directrice générale  
de l'agence de l'eau  
Seine-Normandie,

### Nicolas JUILLET,

Président de la commission  
permanente des programmes  
et de la prospective du comité  
de bassin Seine-Normandie,

vous invitent à la conférence de presse  
qui fait suite à la réunion d'adoption

**du 11<sup>ème</sup> programme « EAU et CLIMAT » objectif 2024  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie  
doté de 3,84 milliards d'euros**

Quels enjeux ? Quels financements pour l'adaptation  
au changement climatique, la reconquête de la biodiversité,  
la solidarité envers les territoires ruraux ?  
Quelles suites opérationnelles pour les assises de l'eau ?  
Quels effets sur les redevances ?

**Mardi 9 octobre 2018 de 14h15 à 15h00**

Accueil café à partir de 14h00,

**Auditorium Nicolas Frochot**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France - 5 rue Leblanc - 75015 Paris



**ACCÈS ET PLAN**

**JE M'INSCRIS !**

Seuls les journalistes inscrits et munis d'une pièce d'identité  
ou de leur carte de presse pourront assister à la conférence de presse.

#### LE COMITE DE BASSIN, UN « PARLEMENT » DE L'EAU.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin Seine-Normandie est une assemblée composée de 185 membres nommés pour 6 ans, formée à 40% d'élus des collectivités territoriales, à 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, agriculteurs, associations pour la protection de la nature ...) et à 20% de représentants de l'Etat. Son président, François Sauvadet est élu par les membres du comité de bassin. Celui-ci débat des grands axes de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi il est souvent qualifié de « Parlement de l'eau ».

Tous les 6 ans, le comité de bassin et l'agence de l'eau Seine-Normandie élaborent un programme d'action qui fixe les montants des redevances perçues par l'agence de l'eau ainsi que la nature et le montant des actions aidées. Le programme de l'agence est adopté par le conseil d'administration après avis conforme du comité de bassin.

#### Contact presse :

Marie-Anne Petit – Andriana.

petit.marie-anne@aesn.fr

Tél : 01.41.20.17.30/ 06.61.58.91.74